

Le MONOXYDE DE CARBONE et les *chariots élévateurs au propane*



Ventilation industrielle

Quelques éléments à considérer

Dans chaque établissement, il doit y avoir présence de ventilation. Celle-ci doit être suffisante pour diluer les contaminants émis dans le milieu de travail, contrôler la chaleur et assurer un minimum de confort pour les travailleurs. Voici les principaux éléments à considérer¹ :

Nécessité de ventiler (art. 101) :

- Par des moyens naturels
- Par des moyens mécaniques

Ventilation naturelle (art. 102) :

- Au moyen de fenêtres, volets ou événements
- Correspondant à 2 % de l'aire de plancher
- Qui donnent vers l'extérieur

Ventilation mécanique (art. 103, 106 et 109) :

- Obligation de conception pour obtenir le nombre de changements d'air prévu (taux minimum de 1 changement d'air frais à l'heure ou plus selon le type d'établissement)
- Remplacement de l'air évacué par de l'air frais venant de l'extérieur
- Prise d'air installée de façon à ne pas introduire de contaminants

Fonctionnement (art. 5 et 101) :

- Conçu, construit et installé selon les règles de l'art
- Fonctionnement optimal durant les heures d'exploitation

Obligation de respecter les normes (art. 41 et 101) :

- La ventilation doit assurer le respect des normes des contaminants. (monoxyde de carbone : 35 ppm sur 8 heures et 200 ppm sur 15 minutes)
- La situation peut nécessiter plus que le nombre de changements d'air minimum prévu

NOTE : Le fait d'être locataire dans un bâtiment ne vous soustrait pas à l'obligation d'installer un système de ventilation.

¹ Extrait du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (S-2.1, r.19.01).

Schéma de ventilation

Ce schéma résume les principaux éléments d'un système de ventilation standard. Certains éléments peuvent varier en fonction de chaque établissement.

LÉGENDE :  Flux d'air

